

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

### **Le Président de Hautes Terres Communauté**

**Objet : Signature d'un devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché d'exploitation du réseau de chaleur bois de Murat**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que le marché d'exploitation du réseau de chaleur bois de Murat arrive à échéance au 30 juin 2026 ;

**Considérant** la nécessité pour Hautes Terres Communauté de se faire accompagner en vue du renouvellement de ce marché ;

**Considérant** l'offre de la société KAIROS INGENIERIE ;

**Considérant** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2026 chapitre 011 – Charges à caractère général article 617 – Frais d'études et de recherches ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De conclure et signer un devis avec la société KAIROS INGENIERIE, située 19 rue Frédéric Lemaître 75020 PARIS, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché d'exploitation du réseau de chaleur bois de Murat pour un montant HT de 4 350 € soit 5 220 € TTC ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

